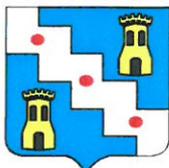


MAIRIE DE CHEVINAY

16



CHEVINAY
69210

Tel : 04 74 70 42 63
Fax : 04 74 70 37 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°16 / 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – articles L 2212 et L 2213,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande de l'entreprise **ALBERTAZZI**, domiciliée à L'ARBRESLE (Rhône), B.P. 3 LENTILLY, représenté par Monsieur Maxime BARRE, le 25 juillet 2024,

Considérant que l'entreprise **ALBERTAZZI** va procéder à une reconnexion d'un branchement d'eaux pluviales, route de Saint Pierre (RD24E), **du 12 au 14 août 2024**, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pendant les heures du chantier, afin d'éviter tout accident ou incident qui pourrait survenir.

ARRÊTE

- **AUTORISE** ces travaux **du 12 au 14 août 2024 de 7h à 16h**,
- **AUTORISE** l'entreprise **ALBERTAZZI** à mettre en place un chantier avec circulation alternée, route de Saint Pierre.
- Le présent arrêté sera affiché de part de d'autre du chantier par l'entreprise susdite.
- Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Représentant de l'Etat dans le département.
- Ampliation sera adressée à :
 - L'entreprise susdite,
 - SDMIS
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

Chacun chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

La signalisation sera installée sous l'entière responsabilité de l'entreprise **ALBERTAZZI** pour la réglementation de la circulation durant ces travaux.

Fait à Chevinay, le 26 juillet 2024

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué,

Frédéric PAULOIS